

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Noémie Diotte-Bergeron

<https://www.cadre21.org/membres/0bd1670416310ad889a840b3>

Date d'obtention : 2024-11-05 21:03:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans un premier temps il s'agit de parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime. Ainsi, nous sommes en mesure de rassurer l'auteur du signalement ainsi que la jeune victime. La première rencontre doit leur permettre de se sentir entendus et soutenus.

Par la suite, nous devons évaluer et analyser l'incident de manière objective et sans jugement. Pour se faire, nous devons poser des questions ouvertes et réconfortantes à la victime et remplir une grille d'évaluation de l'incident pour identifier l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de l'incident.

En troisième, nous nous devons de vérifier l'information et les faits auprès de différentes sources (victime, les autres jeunes impliqués et les témoins). Il est important de respecter la vie privée de la victime et de demander aux autres de ne pas discuter de l'incident avec d'autres jeunes.

C'est à cette étape que nous serons en mesure de juger si l'incident semble de nature malveillante ou impulsive. Dès lors, l'intervention de la police est nécessaire et il est important de ne pas remplir la grille avec l'instigateur s'il s'agit d'un acte malveillant. Il faut aussi confisquer tout appareil électronique susceptible de contenir de tels contenus.

Dans le cas où il s'agirait d'un geste impulsif, une rencontre individuelle avec l'instigateur est de mise tout en remplissant la grille SEXTO. Nous devons également confisquer les appareils électroniques de l'instigateur.

Pour finir, dès l'intervention terminée, contacter la police (éducateur ou policier d'intervention) pour assurer un suivi. Il faut également informer rapidement les parents de la victime, de l'instigateur et des autres élèves impliqués sur la situation et les mesures prises.

Si aucune infraction criminelle n'est découverte, gérer la situation en conformité avec les règles de l'établissement et assurer le bien-être physique et psychologique des jeunes impliqués. Un suivi supplémentaire peut être nécessaire si de nouveaux éléments apparaissent.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens principalement qu'il peut y avoir plusieurs contraintes à enclencher le protocole SEXTO. En effet, nous devons être en mesure de bien filtrer les informations ainsi que la sources de ceux-ci pour pouvoir avoir une intervention efficace qui ne dépasse pas la limite de notre cadre professionnel. Je retiens également qu'il est important d'interroger TOUS les participants de l'histoire avant l'instigateur. Ainsi, nous serons en mesure de déterminer si l'acte était malveillant ou impulsif. De ce fait, l'intervention sera très différente. Je retiens également qu'il est non seulement important de conserver et protéger l'intégrité de la victime mais du jeune instigateur également. Les interventions policières seront adapté à l'histoire entourant la situation mais la prévention et sensibilisation de ce phénomène sont les pratiques priorisé dans ce genres de situations.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

À mon avis, il y a 2 étapes qui me semblent plus délicates pour l'application de la méthode SEXTO. Dans un premier temps, il s'agit de confisquer les téléphones des jeunes. En effet, il n'est pas rare que les jeunes sont grandement en désaccord pour ce qui à trait à remettre leur appareil. Cela peut engendrer des conflits ou des débordements imprévues chez les jeunes qui peuvent me rendent plutôt mal à l'aise. Par la suite, il s'agit d'appeler les parents des élèves concerner. Pour ma part, l'appel au parent est une tâche de mon quotidien dans mon métier mais, lorsque je dois les informer pour une situation importante impliquant leur enfant, j'anticipe toujours la réaction des parents. Je ne veux pas que l'enfant soit confronté à une situation de violence domestique ou encore d'être la personne qui reçoit les émotions négatives du parent.